



FR

COMMISSION DES FINANCES
90^{ème} session
Réunion à distance – 22 octobre 2020

UNIDROIT 2020
F.C. (90) 9
Original: anglais
octobre 2020

RAPPORT

(préparé par le Secrétariat d'UNIDROIT)

1. La 90^{ème} session de la Commission des Finances s'est tenue via Zoom le 22 octobre 2020.

Point n°1 de l'ordre du jour: Ouverture de la session

2. Le *Président* a ouvert la session et il a souhaité la bienvenue aux membres de la Commission des Finances, en particulier aux nouveaux membres (pour une liste complète, voir l'Annexe).

3. Le Président a remercié et félicité le Secrétariat pour s'être adapté si rapidement à la situation et avoir poursuivi ses travaux malgré les bouleversements causés par la pandémie en cours. La Commission des Finances s'est réunie en session extraordinaire en juin permettant ainsi au Secrétariat de fournir à ses membres une mise à jour sur les mesures adoptées pour protéger le personnel de l'Institut et assurer la continuité de ses activités. L'Institut a également organisé avec succès plusieurs événements importants, en toute sécurité, à la fois virtuellement et en mode hybride, notamment la session du Conseil de Direction fin septembre ainsi que le 25^{ème} anniversaire de la Convention d'UNIDROIT sur les biens culturels volés ou illicitement exportés début octobre.

4. Le *Secrétaire Général* a été invité par le Président à prendre la parole et il a présenté la nouvelle Présidente d'UNIDROIT, la Professeure Maria Chiara Malaguti. La *Présidente d'UNIDROIT* a remercié les membres de la Commission pour leur travail et elle a ajouté qu'elle aurait plaisir à les rencontrer personnellement lorsque la situation sanitaire le permettrait. Elle a félicité le Président pour sa nomination et elle l'a remercié pour ses aimables paroles de bienvenue.

5. Le *Secrétaire Général* a salué tous les membres de la Commission et il a souhaité une bienvenue chaleureuse à ses nouveaux membres: M. Samuel Rothenberg, représentant des Etats-Unis d'Amérique, M. Masamichi Yamashita, représentant du Japon et Mme Manon Dostie, représentante du Canada.

Point n°2 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour ([F.C. \(90\) 1 rév.](#))

6. Le *Président* a proposé l'adoption de l'ordre du jour et a donné la parole pour tout commentaire. *L'ordre du jour a été adopté, comme proposé au document F.C. (90) 1 rév.*

Point n°3 de l'ordre du jour: Modifications définitives au Budget et aux Comptes de l'exercice financier 2019 ([F.C. \(90\) 2 et Comptes 2019](#))

7. Après avoir attiré l'attention de la Commission sur le document F.C. (90) 2, le *Président* a invité le *Secrétaire Général* à le présenter.

8. Le *Secrétaire Général* a rappelé que le document se basait sur le premier examen des Comptes de l'exercice financier 2019 ([F.C. \(88\) 3](#)), qui avait été examiné lors de la 88^{ème} session de la Commission (réunion à distance – mars 2020), puis distribué aux Etats membres pour leurs

commentaires. Les Comptes faisaient apparaître un excédent total de 332.523,25 €, résultant du solde positif de 365.920,54 € reporté de l'exercice 2018, moins le solde négatif de l'exercice 2019 de 33.397,29 €. Le Secrétaire Général a expliqué que le solde négatif, en 2019, n'était pas dû à une augmentation des dépenses – en effet le Secrétariat avait maintenu sa politique de prudence budgétaire – mais était plutôt attribuable à une réduction des recettes prévues. A cet égard, il a fait remarquer qu'en 2019 – comme les autres années – les contributions annuelles de certains Etats membres avaient été incluses dans les prévisions de recettes du Budget, mais elles n'avaient pas été versées. Il a rappelé un point soulevé l'année précédente lors de la Commission des Finances, à savoir si les contributions des Etats membres qui avaient accumulé des arriérés et ne participaient plus à la gouvernance et aux activités de l'Organisation devaient être retirées du Budget de l'Organisation pour ne pas donner l'impression que l'Institut dépensait trop chaque année alors qu'en réalité il s'agissait du contraire. Il a, en outre, rappelé que la Commission avait jugé préférable de ne pas aborder cette question à un moment sensible au regard des perspectives économiques internationales. Le Secrétaire Général a fait remarquer que l'année en cours – avec toutes les difficultés qu'entraîne une pandémie – n'était guère plus propice pour aborder cette question.

9. *La Commission a décidé de transmettre un avis positif sur cette question à l'Assemblée Générale lors de sa 79^{ème} session (Rome, 17 décembre 2020).*

**Point n°4 de l'ordre du jour: Ajustements au Budget de l'exercice financier 2020
(F.C. (90) 3)**

10. Après avoir attiré l'attention de la Commission sur le document F.C. (90) 3, le *Président* a invité le Secrétaire Général à le présenter.

11. Le *Secrétaire Général* a expliqué que chaque automne il était de coutume que le Secrétariat soumette, d'abord à la Commission des Finances puis à l'Assemblée Générale, un document indiquant les ajustements au Budget 2020 que le Secrétariat recommandait sur la base des dépenses et des recettes prévues. Ces indications étaient basées sur les Comptes disponibles pour l'exercice financier précédent, les comptes partiels disponibles pour 2020, et toute autre modification nécessaire en raison de circonstances exceptionnelles. Notant que 2020 était loin d'être une année normale, il a ensuite souligné un certain nombre de modifications nécessaires vu la situation extraordinaire créée par la pandémie.

12. En ce qui concernait les recettes, le Secrétariat prévoyait un déficit global des recettes ordinaires de 38.600,00 €. Comme les années précédentes, le Secrétariat s'attendait à une diminution au titre du Chapitre 1, article 1 (Contributions des Etats membres) de 50.600,00 € en raison du non-paiement des contributions annuelles par un certain nombre d'Etats membres. Le Secrétariat prévoyait également une augmentation de 3.000,00 € des recettes au titre du Chapitre 2, article 3 (Vente de publications) avec le lancement de la version numérique de la quatrième édition du Commentaire officiel du Protocole aéronautique par Sir Roy Goode, ainsi qu'une augmentation de 6.000,00 € des recettes au titre du Chapitre 3 correspondant au crédit de remboursement de taxes par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique concernant un citoyen américain qui a été nommé au Secrétariat.

13. Le Secrétaire Général a ensuite attiré l'attention de la Commission sur la page 6 du document F.C. (90) 3 concernant les dépenses. Vu les limitations imposées sur les voyages internationaux en raison du COVID-19, l'Institut a été contraint d'organiser ses réunions soit en mode entièrement virtuel, soit hybride, ce qui a entraîné des économies importantes mais aussi des coûts supplémentaires en matériel et en services techniques, comme des caméras et des opérateurs. Le Secrétariat a proposé une diminution de 30.000,00 € au Chapitre 1 – Réunions et frais de voyage – article 1 (Conseil de Direction). Une autre diminution de 77.000,00' € à l'article 4 (Comités d'experts) a été proposée, tenant compte du fait que si le Secrétariat prévoyait des réunions des Groupes de travail et d'autres réunions en 2020, il était très probable que la plupart des participants, sinon tous, ne pourraient participer qu'en vidéoconférence. Une diminution de 40.130,00 € a également été

proposée à l'article 5 (Voyages officiels des représentants et du personnel), vu la limitation des déplacements due à la pandémie, ainsi qu'une diminution de 22.000,00 € à l'article 6 (Interprètes). Selon l'évolution de la crise sanitaire mondiale au cours des derniers mois de 2020, les économies réelles réalisées pourraient s'avérer encore plus élevées que prévues.

14. Le Secrétaire Général a ensuite indiqué que le Secrétariat avait proposé un certain nombre d'ajustements aux dépenses prévues au Chapitre 2 - Rémunérations. Il a expliqué que l'augmentation de 33.000,00 € à l'article 1 (Traitements du personnel des catégories D, P et GS et consultant) ne correspond pas à une augmentation des traitements, mais qu'elle est plutôt attribuable au fait que les années 2017, 2018 et 2019, ont été des années de transition entre le départ du précédent Secrétaire Général et l'arrivée du nouveau, ce qui a permis de réaliser des économies considérables, le traitement le plus conséquent n'étant pas payé. Il a également fait remarquer que le Secrétariat avait soigneusement calculé le remplacement de deux membres du personnel qui avaient quitté le Secrétariat par trois nouveaux juristes en 2019. Toutefois, étant donné que les nouveaux membres du personnel avaient assumé leurs fonctions à différents moments de l'année, ce n'était qu'en décembre 2019 que les effectifs avaient été complétés. Cette ligne budgétaire devait également subir une augmentation afin de refléter l'ensemble des coûts réels en matière de personnel. Le Secrétaire Général a indiqué qu'une note avait été préparée sur ce point avec tous les détails et les chiffres exacts. Elle était à la disposition des membres de la Commission qui souhaiteraient la consulter. L'ajout d'un membre du personnel des services généraux qui avait été précédemment comptabilisé au Chapitre 5, article 7 au titre de louage d'ouvrage entraînait une réduction correspondante de 15.000,00 € au titre de ce Chapitre. En ce qui concernait la diminution de 7.500,00 € à l'article 2, (Rémunération des collaborateurs occasionnels), le Secrétaire Général a expliqué que l'Institut avait continué à s'adresser à des collaborateurs externes, notamment pour la préparation de documents sur l'impact du COVID-19 sur les instruments d'UNIDROIT.

15. Au Chapitre 3 - Charges sociales -, le Secrétariat avait proposé une augmentation de 34.370,00 € à l'article 1 (Assurance invalidité, vieillesse et maladie). Le Secrétaire Général a expliqué que cette augmentation devait tenir compte du coût réel de l'effectif du personnel au complet qui n'avait pas encore été perçu en raison du renouvellement du personnel entre les années 2017 et 2019. En particulier, le départ en 2018 du précédent Secrétaire Général, dont le régime spécial de sécurité sociale rattaché à celui des Nations Unies prévoyait des cotisations nettement inférieures à celles des systèmes INPS et SIRP, représentait une perte d'économies pour l'Institut. Une autre raison de cette augmentation résultait de l'introduction d'un membre du personnel des services généraux qui relevait auparavant du Chapitre 5, article 7 au titre de louage d'ouvrage.

16. En ce qui concernait les ajustements des dépenses prévues au Chapitre 5 - Frais d'entretien, une augmentation de 10.600,00 € avait été proposée à l'article 5 (Matériel de bureau) pour l'achat de matériel destiné à faire face à la pandémie, dont 5.000,00 € pour l'achat de matériel informatique nécessaire pour le passage au télétravail et pour la tenue de réunions à distance; 5 000,00 € pour des séparateurs en plexiglas pour la Bibliothèque et 600,00 € pour des équipements de protection individuelle à l'usage des membres du Secrétariat.

17. Enfin, le Secrétariat a proposé une augmentation de 15.000,00 € à l'article 3 (Logiciel) du Chapitre 6 - Bibliothèque - pour la révision du site d'UNIDROIT, dont l'importance n'a fait qu'augmenter avec la fréquence croissante des activités et événements en ligne, compte tenu des restrictions sur les voyages internationaux dues à la pandémie. En résumé, le Secrétaire Général a noté que malgré l'augmentation des dépenses dans un certain nombre de domaines en raison de la pandémie, le Secrétariat prévoyait néanmoins des économies de plus de 100.000,00 € en 2020.

18. Le *Président* a remercié le Secrétaire Général pour sa présentation détaillée du document et a cédé la parole aux membres de la Commission.

19. La *représentante de l'Allemagne* a exprimé son plein accord avec les ajustements proposés au Budget 2020.

20. Le *représentant des Etats-Unis d'Amérique* a remercié le Secrétaire Général et le Secrétariat pour la présentation détaillée et a exprimé sa satisfaction quant à la manière dont l'Institut parvenait à poursuivre ses travaux malgré les défis liés à la pandémie. Il a pleinement approuvé les ajustements proposés au Budget 2020.

21. La *représentante du Canada* a remercié le Secrétaire Général et le Secrétariat pour la préparation de documents très complets et clairs. Elle a salué la rigueur apportée à la gestion des finances de l'Institut malgré l'impact de la pandémie.

22. Le *représentant de l'Espagne* a lui aussi exprimé son soutien et approuvé les ajustements au Budget 2020. Il lui semblait logique que l'Institut compense une partie des réductions de dépenses dans certains domaines dues à la pandémie par une augmentation des dépenses en investissant dans d'autres domaines, tels que le matériel informatique pour la vidéoconférence et la révision du site d'UNIDROIT qui apporterait des avantages à long terme à l'Institut.

23. La *Commission* a examiné à nouveau les ajustements proposés au Budget pour l'exercice financier 2020, comme illustré en Annexe I du document F.C. (90) 3, et elle a recommandé leur approbation par l'Assemblée Générale lors de sa 79^{ème} session (Rome, 17 décembre 2020).

Point n°5 de l'ordre du jour: Informations sur les contributions extra-budgétaires reçues en 2020 et sur leur utilisation pour les activités et projets de l'Institut (F.C. (90) 4)

24. Après avoir attiré l'attention de la Commission sur le document F.C. (90) 4, le *Président* a invité le Secrétaire Général à le présenter.

25. Le *Secrétaire Général* a expliqué que le document illustre les sources de financement reçues outre les contributions ordinaires des Etats membres et qui pourraient être utilisées à des fins autres que les activités législatives, telles que la promotion des instruments d'UNIDROIT, les bourses, le renforcement du rôle de l'Institut comme pôle de recherche et une assistance pour la rédaction de ses instruments. Il a ensuite mentionné quelques faits saillants: tout d'abord le Projet académique de la Convention du Cap (CTCAP) – regroupant des fonds provenant du Groupe de travail aéronautique et de l'Université de Cambridge – qui avait contribué pour plus de 45.000 € pour des questions se rapportant à la Convention du Cap, comme la création d'un nouveau site du Projet académique et la prise en charge des coûts de la Conférence diplomatique du Protocole MAC et d'un certain nombre d'activités de suivi. Il a, en outre, noté que des fonds supplémentaires pour financer la conférence annuelle du CTCAP avaient été reçus de la part de divers sponsors. En ce qui concernait le projet conjoint de rédaction d'un guide juridique pour les contrats d'investissement en terres agricoles (ALIC), le Secrétaire Général a rappelé qu'UNIDROIT avait reçu une généreuse "micro-subvention" de 70.000,00 USD du Fonds international de développement agricole (FIDA) pour la finalisation et la diffusion du Guide ALIC, récemment approuvé par le Conseil de Direction, et a ajouté que la somme restante serait employée pour la traduction du Guide en français. En ce qui concernait les bourses, l'Institut était très reconnaissant d'avoir à nouveau reçu la généreuse contribution volontaire annuelle du Gouvernement de la République populaire de Chine (20.000,00 €). En outre, l'Institut avait reçu une contribution généreuse provenant des recettes des ventes des Commentaires officiels à la Convention du Cap et ses Protocoles du Professeur Sir Roy Goode. Conformément à la volonté expresse de Sir Roy, les fonds reçus serviront à mettre en place le "Sir Roy Goode Grant", dont l'objectif principal était de financer les recherches d'universitaires hautement qualifiés pendant des périodes d'au moins 6 mois sur des sujets liés au Programme de travail d'UNIDROIT. La première bénéficiaire de cette bourse, une ressortissante grecque, travaille sur les biens numériques et le droit privé.

26. Le *représentant des Etats-Unis d'Amérique* a expressément fait référence à la "micro-subvention" du FIDA pour la finalisation et la diffusion du Guide juridique ALIC. Il avait récemment été informé de ce projet par Mme Priscila Pereira de Andrade, Fonctionnaire à UNIDROIT. Les Etats-Unis d'Amérique considéraient le Guide ALIC comme étant un produit très important. Il a, en outre,

encouragé ses collègues en poste à Rome qui traitaient des questions de sécurité alimentaire à s'intéresser de plus près au Guide ALIC ainsi qu'aux autres initiatives connexes (le Guide juridique sur l'agriculture contractuelle et le projet concernant la structure juridique et les entreprises agricoles). Il a fait l'éloge du partenariat UNIDROIT-FAO-FIDA, un excellent exemple de collaboration entre les agences basées à Rome.

27. Le *Président* a félicité l'Institut pour avoir réussi à lever une somme importante en mesure de faire avancer ses travaux. En outre, il a particulièrement salué la collaboration avec d'autres agences des Nations Unies siégeant à Rome, telles que la FAO et le FIDA. Il a félicité l'Institut pour sa transparence et l'a encouragé à rester prudent dans sa collaboration avec les donateurs du secteur privé afin de s'assurer que sa réputation, sa neutralité et son intégrité ne soient jamais compromises.

28. En ce qui concernait la poursuite de la collaboration avec d'autres organisations basées à Rome telles que la FAO et le FIDA, le *Secrétaire Général* a confirmé que le Conseil de Direction avait récemment approuvé un troisième projet dans le domaine du droit privé et du développement agricole concernant la structure juridique et les entreprises agricoles, qui sera entrepris en collaboration avec la FAO et le FIDA. Sur un autre point, le Secrétariat comprenait que le contexte économique international était particulièrement difficile en raison de la pandémie et de ses retombées et que, par conséquent, il était plus important que jamais de rechercher et de garantir des sources de contributions extrabudgétaires pour permettre à l'Institut de poursuivre ses travaux dans le domaine des activités non législatives. Enfin, il a noté que le Secrétariat continuerait à communiquer toutes les sources de financement provenant du secteur privé et rendrait compte de manière complète et transparente à la Commission des Finances de la provenance et de l'utilisation des fonds reçus.

29. Le *représentant du Japon* a signalé une erreur dans la version anglaise du document F.C. (90) 4 concernant l'orthographe de la République populaire de Chine dans le tableau en annexe du document.

30. Le *Secrétaire Général* a précisé que la version anglaise du document serait révisée. Le nom complet et exact de la République populaire de Chine y serait inséré et il s'est excusé de cette inadvertance. En ce qui concernait le fonds de bourses d'études, il a précisé qu'il était ouvert à la fois à des boursiers nommés par le Gouvernement chinois et, dans certains cas, à des candidats indiqués par le Secrétariat

31. Le *représentant de la Chine* a demandé que la version anglaise du document soit révisée pour indiquer le nom complet et exact de la République populaire de Chine. Elle a également fait remarquer qu'en raison de la pandémie, un certain nombre de stagiaires et de boursiers chinois n'avaient pas pu prendre l'avion pour se rendre à Rome afin d'assumer leurs fonctions à l'Institut en 2020. Elle espérait qu'ils puissent utiliser le fonds des bourses une fois la pandémie passée.

32. *La Commission a pris note des informations sur les contributions extra-budgétaires reçues en 2020.*

Point n°6 de l'ordre du jour: [Arriérés de contributions des Etats membres \(F.C. \(90\) 5 rév.\)](#)

33. Après avoir attiré l'attention de la Commission sur le document F.C. (90) 5 rév., le *Président* a invité le *Secrétaire Général* à le présenter.

34. Le *Secrétaire Général* a précisé que le document faisait le point sur les arriérés de contributions des Etats membres, et il a expliqué qu'une version révisée avait été publiée récemment tenant compte que la Belgique et l'Arabie Saoudite avaient réglé leurs arriérés, dont elles avaient précédemment indiqué qu'ils étaient dus à des erreurs purement administratives. L'annexe indiquait l'état des arriérés à la fin de l'année 2020. Il a rappelé que les Etats membres pouvaient verser leurs contributions pour 2020 jusqu'en février 2021, date à laquelle les comptes seraient clôturés. Malheureusement, le document montre combien les arriérés sont encore élevés. Le montant total

est passé à 502.303,49 € en 2020. Sur une note plus positive, le Secrétaire Général a observé que malgré la situation extraordinaire causée par la pandémie, il n’y avait pas d’augmentation apparente du nombre d’Etats membres qui ne payaient pas leurs contributions. Il a rappelé l’importance de payer les contributions et ce dans les temps requis, car cela a un impact important sur la capacité de l’Institut à planifier et à mener à bien ses travaux.

35. La *représentante de l’Allemagne* a souligné que le montant total accumulé d’arriérés dépassant 500.000,00 € risquait de compromettre la capacité de l’Institut à poursuivre son excellent et fructueux travail. Elle appuyait donc pleinement les efforts du Secrétariat à encourager les Etats membres à payer leurs arriérés et à verser leurs contributions annuelles dans les temps. Il conviendrait de rappeler aux Etats membres les conséquences prévues par le Statut d’arriérés pluriannuels. Elle a ajouté que si les Etats membres en situation d’arriérés avaient un membre siégeant au Conseil de Direction, ce membre devrait également être sollicité pour encourager son Gouvernement à verser sa contribution.

36. Le *Président* a remercié la représentante de l’Allemagne de ses observations et a demandé au Secrétariat de continuer à encourager tous les Etats membres à payer leurs contributions dans les temps et d’informer les Etats membres en situation d’arriérés des conséquences statutaires d’arriérés pluriannuels. *Aucune demande d’intervention n’étant avancée, le Président a conclu que la Commission avait pris note de l’état des arriérés de contributions des Etats membres.*

Point n°7 de l’ordre du jour: Projet de Budget 2021 et observations soumises par les Etats membres (F.C. (90) 6 rév.2)

37. Après avoir attiré l’attention de la Commission sur le document F.C. (90) 7, le *Président* a invité le Secrétaire Général à le présenter.

38. Le *Secrétaire Général* a rappelé que le Budget examiné avait été soumis aux commentaires des Etats membres. Les seuls commentaires reçus provenaient des gouvernements de l’Argentine et du Brésil. En ce qui concernait les recettes, le projet de Budget présentait une très faible augmentation due à une augmentation prévue des recettes au titre du Chapitre 2, article 4 (Aviareto), correspondant à une augmentation du paiement annuel à effectuer à UNIDROIT en vertu du contrat de licence renouvelé. Quant aux contributions des Etats membres, toute augmentation était uniquement imputable à l’augmentation estimée des recettes provenant des contributions des Etats membres dans le nouveau Tableau des contributions d’UNIDROIT (voir C.F. (87) 8), suite à la décision prise par l’Assemblée Générale lors de sa 76^{ème} session (Rome, 7 décembre 2017).

39. Il a ajouté que les gouvernements de l’Argentine et du Brésil avaient envoyé une Note Verbale pour communiquer officiellement une demande de renouvellement d’un an pour la suspension exceptionnelle et temporaire de l’application du nouveau Tableau des contributions d’UNIDROIT obtenue précédemment, en raison des graves difficultés économiques que connaissaient leurs pays. Dans le cas de l’Argentine, la Note Verbale faisait également référence au fait que le pays avait récemment restructuré sa dette auprès du Fonds monétaire international. Le Secrétariat a estimé que, vu le contexte international exceptionnel, ces deux demandes pourraient être perçues comme étant objectivement fondées, notant toutefois que toute décision à cet égard était du ressort des Etats membres.

40. Le *représentant du Brésil* a remercié le Secrétaire Général pour sa compréhension. Il a expliqué que les contraintes budgétaires de son Gouvernement subies l’année précédente – qui avaient motivé sa demande de suspension temporaire de l’application du nouveau Tableau des contributions – étaient les mêmes en 2020, ce qui avait conduit le Brésil à demander une prolongation supplémentaire d’un an de cette suspension temporaire. Après avoir fait remarquer que les estimations préliminaires concernant le déficit primaire du Brésil en 2019 devaient doubler en 2020, il a exprimé l’espoir que la situation s’améliorerait en 2021.

41. Le *Président* a invité le Secrétaire Général à présenter les dépenses prévues.

42. En ce qui concernait les dépenses pour 2021, le Secrétariat était confronté à la tâche ardue de prévoir l'avenir dans un contexte particulièrement imprévisible. Le Secrétariat partait du principe que la situation ne se normaliserait pas au cours de la première partie de 2021. En conséquence, il avait proposé les ajustements suivants: une diminution de 18.616,50 € au titre de l'article 4 (Comités d'experts), ainsi qu'une diminution de 14.746,50 € au titre de l'article 5 (Missions et promotion des travaux) et ce pour refléter le fait que si 2021 devait être une année au cours de laquelle un certain nombre de projets inscrits au nouveau Programme de travail (2020-2022) seraient mis en œuvre – ce qui s'accompagnait généralement d'un nombre croissant de réunions – les incertitudes liées à la pandémie en cours semblaient justifier une approche prudente quant aux possibilités de maintien des restrictions sur les voyages internationaux.

43. En ce qui concernait l'article 4 (Comités d'experts), la diminution proposée pour 2021 ne devait pas être comparée aux 127 000,00 € de l'année 2020 – une année au cours de laquelle un certain nombre de projets se terminaient – mais plutôt avec le montant précédent de 140.000,00 € qui correspond à une année où l'Institut gère des projets hautement prioritaires. Le même raisonnement s'appliquait à l'article 5 (Missions et promotion des travaux), dont le budget initial avait été fixé à 65.000,00 €, compte tenu des cinq projets hautement prioritaires menés simultanément et de la nécessité de promouvoir le Protocole MAC immédiatement après la Conférence diplomatique. Le Secrétaire Général a, en outre, indiqué que, pour ces raisons, si les missions et les réunions d'experts en personne reprenaient leur cours habituel, il souhaitait informer officiellement la Commission de son intention de lui demander d'approuver en 2021, conformément à l'article 38, paragraphe 4, du Règlement, l'affectation d'une partie de l'excédent pour atteindre le montant du budget initialement prévu.

44. En ce qui concernait les dépenses du Chapitre 2, le Secrétaire Général a souligné l'augmentation à l'article 1 (Traitements du personnel) et celles du Chapitre 3, article 1 (Assurances invalidité, vieillesse, maladie) qui – comme expliqué précédemment au Point n°4 de l'ordre du jour – avaient été ajustées pour revenir au niveau de financement approprié qui reflète l'intégralité réelle de dépenses relatives au personnel et aux charges de sécurité sociale de l'Institut, auparavant cachées à cause du roulement du personnel et de la période de transition entre les Secrétaires Généraux au cours des années 2016-2019. En ce qui concernait le Chapitre 5, article 7 (Louage d'ouvrage), le Secrétaire Général a rappelé que la diminution proposée reflétait le changement de statut contractuel d'un membre de la Catégorie GS qui était affecté précédemment au Chapitre 5, article 7, au titre de louage d'ouvrage.

45. Enfin, le Secrétaire Général a annoncé, avec plaisir, que le processus de sélection d'un fonctionnaire junior financé par la Chine, conformément au Protocole d'accord, avait été finalisé. Un fonctionnaire du Gouvernement chinois devrait se joindre au Secrétariat pour deux ans (mandat d'un an renouvelable pour une deuxième année), en décembre 2020 ou janvier 2021. Il a vivement encouragé les autres Etats membres à envoyer des fonctionnaires junior ou à détacher certains de leurs fonctionnaires à l'Institut.

46. Le *Président* a remercié le Secrétaire Général pour sa présentation détaillée et a sollicité les commentaires des participants.

47. Le *représentant du Japon* a remercié le Secrétariat de son travail et s'est déclaré satisfait de l'explication claire et complète du document présenté par le Secrétaire Général. Il a encouragé le Secrétariat à poursuivre la gestion prudente de ses finances. Le Japon a approuvé le projet de Budget pour 2021.

48. *La Commission a exprimé un avis favorable sur le projet de Budget pour 2021 tel qu'il figure dans le document F.C. (90) 6 rév.2 et elle a demandé qu'un avis positif soit transmis à l'Assemblée Générale lors de sa 79^{ème} session (17 décembre 2020).*

Point n°8 de l'ordre du jour: Actualisation sur les nouveaux systèmes de rémunération et de sécurité sociale appliqués au personnel d'UNIDROIT (F.C. (90) 7)

49. Après avoir attiré l'attention de la Commission sur le document F.C. (90) 7, le *Président* a invité le Secrétaire Général à le présenter.

50. Le *Secrétaire Général* a fait remarquer que la transition vers le nouveau système était désormais achevée. En effet, sept fonctionnaires y adhéraient déjà et d'autres allaient y adhérer à l'avenir. Il a, en outre, noté que le fonds de pension de l'Institut augmentait plus rapidement que prévu. Se référant au dernier rapport du SIRP, il a rappelé que le fonds serait géré en deux phases: dans un premier temps, le SIRP a proposé de placer les contributions entrantes sur un compte de recouvrement, ce qui produirait un faible rendement mais ne comporterait aucun risque financier (c'est-à-dire la préservation du capital). Dans un deuxième temps, lorsque le fonds atteindrait un certain seuil (estimé à environ 500.000,00 €), qui devrait être atteint d'ici la troisième année selon les projections actuelles, les actifs se dirigeraient vers une allocation stratégique d'actifs (ASA) complète, mise en œuvre par le biais de fonds communs de placement sélectionnés, avec un rendement attendu de 5,05 % par an (nominal) à long terme.

51. *La Commission a pris note de l'actualisation sur les nouveaux systèmes de rémunération et de sécurité sociale appliqués au personnel d'UNIDROIT.*

Point n°9 de l'ordre du jour: Mesures adoptées par le Secrétariat d'UNIDROIT concernant la pandémie du COVID-19 (F.C. (90) 8)

52. Après avoir attiré l'attention de la Commission sur le document F.C. (90) 8, le *Président* a invité le Secrétaire Général à le présenter.

53. Le *Secrétaire Général* a présenté le document – simple et explicite – qui détaille les mesures adoptées par le Secrétariat d'UNIDROIT concernant la pandémie du COVID-19. Il a souligné qu'en prenant toutes les précautions nécessaires et en organisant des réunions virtuelles et hybrides, le Secrétariat avait pu assurer les réunions prévues au cours de l'été et au début de l'automne, y compris le 25^{ème} anniversaire de la Convention d'UNIDROIT sur les biens culturels volés ou illicitement exportés au début du mois d'octobre, et une session très fructueuse du Conseil de Direction fin septembre, où trois nouveaux instruments avaient été adoptés. Il a ajouté que le Secrétariat avait l'intention de continuer à travailler avec la même énergie qu'au cours des mois précédents, en observant toutes les mesures de sécurité requises, et il espérait que les membres du Comité conviendraient que le Secrétariat remplissait son mandat.

54. Le *Président* a remercié le Secrétaire Général de sa présentation en soulignant l'importance de prendre les mesures nécessaires pour sauvegarder la santé et la sécurité du personnel du Secrétariat et des autres participants et d'assurer en même temps la poursuite des travaux de l'Institut.

55. Le *représentant des Etats-Unis d'Amérique* a félicité le Secrétariat pour tous ses succès et pour les réunions importantes tenues tout au long de l'année. Il a notamment rappelé que les Etats-Unis d'Amérique avaient récemment signé le Protocole MAC à la Convention du Cap, et il a vivement encouragé les autres Etats membres à faire de même, s'agissant d'un instrument qui peut bénéficier aussi bien aux pays développés qu'en développement. En conclusion, il a confirmé que les Etats-Unis d'Amérique étaient très satisfaits du rythme de travail dont le Secrétariat a fait preuve au cours de l'année écoulée.

56. *La Commission a pris note des mises à jour des mesures prises par le Secrétariat d'UNIDROIT concernant la pandémie du COVID-19.*

Point n°10 de l'ordre du jour: Divers

57. Le *Président* a sollicité tout commentaire final.
58. Le *Secrétaire Général* a fait remarquer que la composition de la Commission des Finances devait être renouvelée prochainement, comme c'est le cas tous les trois ans selon la pratique de l'Assemblée Générale. A cette fin, il a expliqué que les membres de la Commission seraient invités à informer prochainement par écrit le Secrétariat de leur souhait de quitter la Commission ou bien que, s'ils souhaitaient continuer à y siéger, il n'était pas nécessaire que les Etats membres répondent.
59. La *représentante du Canada* a exprimé ses sincères remerciements au Secrétariat pour tout le travail accompli et pour avoir assuré avec tant d'efficacité la transition vers des réunions en ligne et hybrides afin de permettre la poursuite de ses travaux.
60. Le *représentant du Royaume-Uni* a exprimé ses remerciements et sa reconnaissance envers le Président et le Secrétariat pour leur travail et leur dévouement en cette période difficile.
61. Le *représentant de l'Espagne* s'est fait l'écho des commentaires des représentants du Canada et du Royaume-Uni.
62. La *représentante de l'Allemagne* a également remercié le Secrétariat pour son excellent travail dans des conditions aussi difficiles.
63. Le *Président* a remercié tous les participants et a exprimé le souhait que la prochaine réunion de la Commission des Finances se tienne en personne, compte tenu, bien sûr, de l'évolution de la situation sanitaire. Il a conclu en remerciant tous les membres de la Commission de leur présence et a cédé la parole au Secrétaire Général.
64. Le *Secrétaire Général* a remercié tous les membres de leur participation et de leurs aimables commentaires. Il a souligné que la première réunion de la Commission des Finances de l'année était généralement prévue en mars ou avril, et il a suggéré le jeudi 25 mars 2021, sous réserve de confirmation ultérieure.
65. Le *Président* a présenté ses meilleurs souhaits aux membres de la Commission puis il a clôturé la session.

ANNEXE**Liste des participants**

| | |
|-----------------------------|---------------------------------|
| Mme Michaela GASTIGER | (Allemagne) |
| M. Eduardo BRIGIDI DE MELLO | (Brésil) |
| Mme Manon DOSTIE | (Canada) |
| M. Rafael OSORIO | (Espagne) |
| M. Samuel ROTHENBERG | (Etats-Unis d'Amérique) |
| Mme Agnes Rosari DEWI | (Indonésie) |
| M. Sergio ALIAS | (Italie) |
| M. Masamichi YAMASHITA | (Japon) |
| M. Jorge Luis HIDALGO | (Mexique) |
| Mme XU Lingling | (République Populaire de Chine) |
| M. Ian THOMPSON | (Royaume-Uni) |
| Mme Lorenza FÄSSLER | (Suisse) |

Secrétariat d'UNIDROIT

| | |
|--------------------|-------------------------------------|
| M. Ignacio TIRADO | (Secrétaire Général) |
| Mme Anna VENEZIANO | (Secrétaire Générale adjointe) |
| M. Carlo DI NICOLA | (Fonctionnaire juridique principal) |